

## ANNONCES LEGALES

220020



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

Par arrêté n°21/064/CT en date du 30 mars 2021, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) du Territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce projet consiste notamment à corriger des erreurs matérielles et à améliorer la rédaction de certaines règles afin d'éviter toute ambiguïté dans leur application.

L'enquête publique se déroulera du lundi 10 mai 2021 à 9h00 au vendredi 11 juin 2021 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François RESCH - Ingénieur génie civil retraité; et pour membres titulaires M. Paul STACHO - Ingénieur urbanisme retraité; M. Xavier COR - Ingénieur divisionnaire des TPE retraité.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7ème (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- ✓ Consultation du dossier sous forme numérique :
  - depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1>
  - sur des postes informatiques de consultation localisés sur chacun des 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.
- ✓ Consultation du dossier sur support papier sur 5 lieux d'enquête publique :
  - au siège de l'enquête (le Pharo),
  - à la Délégation Générale de l'Urbanisme de l'Aménagement et de l'Habitat de la Ville de Marseille,
  - en mairie de Septèmes-les-Vallons,
  - en mairie de la Ciotat,
  - en mairie de Marignane

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- ✓ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
    - sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1>
    - sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1> sur des postes informatiques de consultation localisés sur chacun des 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.
    - par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : [enquetepublique-pluimp-modif1@mail.registre-numerique.fr](mailto:enquetepublique-pluimp-modif1@mail.registre-numerique.fr)
  - ✓ Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles sur 5 lieux d'enquête publique :
    - au siège de l'enquête (le Pharo),
    - à la Délégation Générale de l'Urbanisme de l'Aménagement et de l'Habitat de la Ville de Marseille,
    - en mairie de Septèmes-les-Vallons,
    - en mairie de la Ciotat,
    - en mairie de Marignane
- et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.
- ✓ Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : Mr François RESCH - Président de la commission d'enquête modification n°1 PLUI Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme - Territoire Marseille-Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
  - ✓ Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE et FORMAT DU DOSSIER ET REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch - 04 91 10 48 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 17 mai 2021 de 14h00 à 17h00
CARNOUX-EN-PROVENCE	19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence - 04 42 73 49 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Lundi 31 mai de 9h00 à 12h00
CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5, bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet 04 42 13 25 25	Du lundi au vendredi : 8h00-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 19 mai de 9h00 à 12h00
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis 04 42 18 36 36	Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h Le Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30 Dossier et registre numérique	Mercredi 12 mai 2021 de 14h00 à 17h00
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général-de-Gaulle 13600 Ceyreste 04 42 83 77 10	Du lundi au vendredi : 8h00-12h sur rendez-vous lundi, mardi et jeudi 13h30-17h30 sur rendez-vous Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai de 9h00 à 12h00
CHATEAUNEUF-LES- MARTIGUES	31 bd Armand Audibert 13220 Châteauneuf-les-Martigues 04 42 76 89 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai de 9h00 à 12h00
ENSUES-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne - 04 42 44 88 88	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Jeu 27 mai 2021 de 14h00 à 17h00
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal-des-Logis Planzol 13420 Gémenos 04 42 32 89 00	Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h15 Dossier et registre numérique	Lundi 31 mai 2021 de 14h00 à 17h00
GIGNAC-LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux Service urbanisme 1 avenue des Fortunés 3180 Gignac-la-Nerthe 04 42 77 00 00	Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h Dossier et registre numérique	Mardi 25 mai 2021 de 14h00 à 17h00
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat 04 42 08 88 00	Du lundi au vendredi : 8h30-17h30 Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Mercredi 12 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 11 juin 2021 de 14h00 à 17h00
LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rove 04 91 46 80 00	Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mardi 08 juin 2021 de 14h00 à 17h00
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 13700 Marignane 04 42 31 11 11	Du lundi au Vendredi : 9h-16h Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Lundi 10 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 11 juin 2021 de 13h00 à 16h00
MARSEILLE siège de l'enquête	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille 04 91 99 99 00	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Lundi 10 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 11 juin 2021 de 14h00 à 17h00
MARSEILLE	Délégation Générale de l'Urbanisme de l'Aménagement et de l'Habitat (Services Municipaux) 40 rue Fauchier 13002 Marseille - 04 91 55 33 07	Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Mardi 11 mai 2021 de 13h45 à 16h45 Jeu 10 juin 2021 de 09h00 à 12h00
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques 04 91 10 40 40	Du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 26 mai 2021 de 09h00 à 12h00
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule 04 42 73 21 12	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h00 Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai 2021 de 14h00 à 17h00
SAINT-VICTORET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert-Mairot 13730 Saint-Victoret 04 42 15 32 00	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h Dossier et registre numérique	Vendredi 04 juin 2021 de 09h00 à 12h00
SAUSSET-LESPINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins 04 42 44 51 51	Du lundi au Vendredi : 8h30-17h sur rendez-vous Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai 2021 de 14h00 à 17h00
SEPTEMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons 04 91 96 31 00	Du lundi au Vendredi : 8h30-17h15 Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Mercredi 12 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 04 juin 2021 de 14h00 à 17h00

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

- ✓ Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme du Territoire Marseille-Provence située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1er (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- ✓ Approbation de la modification n°1 du PLUI du Territoire Marseille-Provence par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- ✓ sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1>
- ✓ à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1er
- ✓ dans les mairies des communes du Territoire Marseille Provence
- ✓ à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6ème

Informations environnementales :

- ✓ l'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique